

Finances

REF : DAF2012049

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

**OBJET : Budget principal de la commune - Décision modificative n° 2 (exercice 2012)**

**EXPOSE :**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une décision modificative du budget principal de la commune permettant d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

**Les crédits d'investissement sont ainsi augmentés de 1 549 400 € en dépenses et en recettes. Ces nouveaux crédits se décomposent comme suit :**

- 1) L'acquisition de l'ensemble immobilier situé au 15 et 19 rue de la commune de Paris auprès de la Poste Immo et sa revente à la SCI Sacré Coeur (Héraclès) Investissement se traduit par une opération de 3 289 000 € équilibrée en dépenses et en recettes.
- 2) L'annulation de la préemption du bien en totalité situé au 19 boulevard Anatole France se traduit par l'annulation des crédits inscrits au budget primitif 2012 en dépenses et en recettes pour un montant de 1 739 600 €.
- 3) L'acquisition du terrain d'assiette du groupe scolaire intercommunal Casarès/Doisneau nécessite l'inscription de 90 000 € supplémentaires. Cette dépense est compensée par une diminution équivalente des crédits alloués au portage foncier.
- 4) Le versement de la subvention d'équipement de 11 326 € à l'OPH d'Aubervilliers pour les travaux réalisés au 27 allée Gabriel Rabot, inscrite au budget supplémentaire 2012, fait l'objet d'une simple rectification de l'imputation comptable.

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances**

**Finances**

**REF : DAF2012049**

**Signataire : MP**

**OBJET : Budget principal de la commune - Décision modificative n°2 (exercice 2012)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°64 du 12 avril 2012 portant a pprobation du budget primitif 2012 du budget principal de la commune,

Vu la délibération n° 155 du 28 juin 2012 portant a pprobation de la décision modificative n°1 du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2012,

Vu la délibération n° 264 du 25 octobre 2012 portant t approbation du budget supplémentaire 2012 du budget principal de la commune,

Vu le projet de décision modificative n° 2 du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2012,

A la majorité des membres du conseil, les groupes "Tous ensemble pour Aubervilliers" et "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2012 comme suit :

Dépenses d'investissement : 1 549 400 €

Recettes d'investissement : 1 549 400 €

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18 /12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué